

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/046

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE PASCAL LEULLIETTE
INTERVENTION CHAMBRE TELECOM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande faite par la société ENSIO SAS à Dardilly, qui va réaliser pour ORANGE une intervention dans une chambre Télécom déjà existante au 128-130 rue Pascal Leulliette (sans travaux de terrassement ni DICT),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit pendant l'intervention située du 128 au 130 rue Pascal Leulliette à compter du 03/02/2025 et ce pour une période de 15 jours. La durée prévue de l'intervention sera de 1 jour.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise ENSIO SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 23/01/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.